

21^{ème} CHALLENGE CYCLISTE DU COGLAIS



**CATEGORIES : 2^{ème} cat.- 3^{ème} cat.- Juniors -
Pass Cyclisme**

CALENDRIER 2017

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| ❶ | Saint Brice-en-Coglès | Dimanche 19 mars 2017 |
| ❷ | Baillé | Dimanche 09 avril 2017 |
| ❸ | Saint Marc-le-Blanc | Samedi 29 avril 2017 |
| ❹ | Montours | Lundi 08 mai 2017 |
| ❺ | Saint Hilaire-des-Landes | Dimanche 28 mai 2017 |
| ❻ | La Selle-en-Coglès | Dimanche 11 juin 2017 |
| ❼ | Cogles | Dimanche 25 juin 2017 |
| ❽ | Saint Germain-en-Coglès | Vendredi 14 juillet 2017 |
| ❾ | Saint Etienne-en-Coglès | Dimanche 20 août 2017 |

FINALE

- | | | |
|---|---------------|---------------------|
| ❿ | Le Châtellier | Samedi 26 août 2017 |
|---|---------------|---------------------|

RÈGLEMENT

Art. 1 - Le Challenge est ouvert aux catégories : 2^{ème} - 3^{ème} - Juniors - Pass Cyclisme

Art. 2 - Le Challenge se disputera sur 10 épreuves, plus la Finale.

Art. 3 - Participation obligatoire à 5 épreuves minimum, plus la Finale, pour avoir accès au classement général du Challenge. « 5 + 1 »

Art. 4 - Classement aux 5 premiers Juniors
Classement aux 10 premiers 3^{ème} catégorie.
Classement aux 10 premiers 2^{ème} catégorie.

Art. 5 - Grille de points par épreuve (y compris la finale) du 1^{er} au 25^{ème} :
50 - 40 - 35 - 30 - 25 - 20 - 19 - 18 - 17 - 16 - 15 - 14 - 13 - 12 - 11
- 10 -
9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1.

Art. 6 - La participation à la Finale est obligatoire pour accéder au classement final.

Art. 7 - En cas de changement de catégorie en cours de saison (par exemple, passage de 3^{ème} catégorie en 2^{ème} catégorie), le coureur sort du classement général de sa catégorie initiale. Tout en gardant ses points

Art. 8 - Tout coureur pour qui la Finale du 26 août 2017 sera la première épreuve sur le Challenge ne pourra pas accéder au classement général.

Art. 9 - En cas d'égalité de points pour la Finale, il sera pris en compte le nombre de meilleures places.

En cas d'égalité sur ce dernier point, la place de la Finale est déterminante.

Art. 10 - En cas de comportement antisportif et de tout litige, il sera fait appel à deux commissaires et au président du Challenge.

Art. 11 - Pour les coureurs Juniors uniquement, en cas de sélection Nationale, le coureur garde sa place et sa récompense le jour de la Finale

Art. 12 - Finale à Le Châtelier.

RÉCOMPENSES

↳ **Voyage d'une valeur de 762 euros** à prendre chez notre partenaire CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE à Saint Brice-en-Coglès.

Date et destination au choix, au 1^{er} classement général 2^{ème} catégorie + challenge

↳ **Voyage d'une valeur de 762 euros** à prendre chez notre partenaire CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE à Saint Brice-en-Coglès.

Date et destination au choix, au 1^{er} classement général 3^{ème} catégorie + challenge

↳ **Voyage d'une valeur de 457 euros** à prendre chez notre partenaire CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE à Saint Brice-en-Coglès.

Date et destination au choix, au 1^{er} classement Juniors + challenge

Avec la participation :

↳ **De Coglais Communauté Marches de Bretagne**

↳ **Des communes participant au Challenge**

↳ **VTT**

↳ **Matériels divers**

↳ **Etc, ...**

**LA FINALE EST OUVERTE A TOUS,
y compris les coureurs non classés**